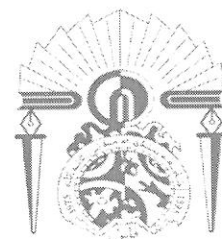


ROYAUME DU MAROC
UNIVERSITE SIDI MOHAMED BEN ABDELLAH
ECOLE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE DE FES

جامعة سيدي محمد بن عبد الله بفاس
†.ΘΛ.ΠΞ† ΘΞΛΞ ΕΞΑΤΤ.Λ Θ† ΗΘΛΗΗ.Φ† Η.Θ
UNIVERSITÉ SIDI MOHAMED BEN ABDELLAH DE FES

المدرسة العليا للتكنولوجيا
†ΞΙCΗ† †.Ι.ΗΗΗ.††† †ΞΚ†ΗΞ†
ECOLE SUPÉRIEURE DE TECHNOLOGIE



APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA CONCLUSION D'UN
CONTRAT DE DROIT COMMUN SUR OFFRE DES PRIX
N° 01/2025ESTF
SEANCE PUBLIQUE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

OBJET : LOCATION DE DEUX (02) BUVETTES DE
L'ECOLE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE DE FES
LA BUVETTE POUR ETUDIANTS & LA BUVETTE POUR
ENSEIGNANTS ET ADMINISTRATIFS.
-EN LOT UNIQUE-

ETABLISSEMENT BENEFICIAIRE :
ECOLE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE DE FES

.....
En application des dispositions de la loi n° 54-05 relative à la gestion déléguée des services public.

En application de l'article 19 alinéa 1 et de l'article 20 alinéa 1&3 Décret 2-22- 431 relatif aux marchés publics du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023)

.....
Ecole Supérieure de Technologie de Fès
B.P : 2427 –Route d'Immouzer 30000 Fès
www.est-usmba.ac.ma



SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE 2 : MAITRE D'OUVRAGE

ARTICLE 3 : MODE DE JUGEMENT

ARTICLE 4 : COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

ARTICLE 5: MODIFICATION DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

ARTICLE 6: VISITE DES LIEUX

ARTICLE 7 : INFORMATION DES CONCURRENTS ET DEMANDE DES ECLAIRCISSEMENTS

ARTICLE 8 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS

ARTICLE 9 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS ET PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

ARTICLE 10 : RETRAIT DES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES

ARTICLE 11 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS

ARTICLE 12: RETRAIT DES PLIS

ARTICLE 13 : EXAMEN DES OFFRES ET APPRECIATION DES CAPACITES DES CONCURRENTS

ARTICLE 14 : EXAMEN DES OFFRES FINANCIERES

ARTICLE 15 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

ARTICLE 16: MONNAIE DE FORMULATION DES OFFRES

ARTICLE 17 : LANGUE D'ETABLISSEMENT DES PIECES DES OFFRES



ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres pour la conclusion d'un contrat de droit commun sur offre des prix n° **01/2025ESTF** ayant pour objet la location de Deux (02) buvettes de l'Ecole Supérieure de Technologie de Fès, la buvette pour étudiants & la buvette pour enseignants et administratifs en lot unique.

ARTICLE 2 : MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage du contrat qui sera conclu suite au présent appel d'offres ouvert est l'Ecole Supérieure de Technologie de Fès représentée par son Directeur en sa qualité de Sous-Ordonnateur.

ARTICLE 3 : MODE DE JUGEMENT

Les prestations objet du présent appel d'offres seront examinées et jugées en lot unique.

ARTICLE 4 : COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article 22 du Décret 2-22-431, le dossier d'appel d'offres comprend :

- a) Copie de l'avis d'appel d'offres;
- b) Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales ;
- c) Le modèle de l'acte d'engagement ;
- d) Le modèle de la déclaration sur l'honneur ;
- e) Les modèles du bordereau des prix-du détail estimatif;
- f) Le présent règlement de la consultation.
- g) L'attestation de visite des lieux délivrée par l'Ecole Supérieure de Technologie de Fès.

ARTICLE 5: MODIFICATION DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Les modifications portées au dossier d'appel d'offres sont introduites conformément au paragraphe 7 de l'article 22 du Décret n° 2.22.431 précité.

ARTICLE 6: VISITE DES LIEUX

Une visite des lieux est programmée pour le **28/02/2025 à 10h30** à L'Ecole Supérieure de Technologie de Fès.

Les concurrents s'adressent pour cela au service Financier de l'EST de Fès.

Une attestation de visite des lieux leur sera délivrée une fois la visite effectuée.

Les dépenses résultant de cette visite sont à la charge des concurrents.

Il est à noter qu'aucune autre possibilité de visite ne pourra être proposée en dehors de cette date.

ARTICLE 7 : INFORMATION DES CONCURRENTS ET DEMANDE DES ECLAIRCISSEMENTS

Conformément aux dispositions de l'article 25 du Décret n° 2-22-431 précité, tout éclaircissement ou renseignement, fourni par le maître d'ouvrage à un concurrent à la demande de ce dernier, sera communiqué le même jour et dans les mêmes conditions, aux autres concurrents ayant retiré ou ayant téléchargé le dossier d'appel d'offres et ce par lettre transmise par tout moyen pouvant donner date certaine, Il est également mis à la disposition de tout autre concurrent dans le portail des marchés publics et communiqué aux membres de la commission d'appel d'offres.



Les demandes d'informations ou renseignements par les concurrents doivent être adressées au Bureau du Maître d'Ouvrage, au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis, dont l'adresse est la suivante : **(l'Ecole Supérieure de Technologie de Fès)**, situé à **Route d'Immouzer, B.P : 2427 – Fès 30000**

Le maître d'ouvrage doit répondre, dans les mêmes formes, à toute demande d'information ou d'éclaircissement reçue, au plus tard trois jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

ARTICLE 8 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article 27 du Décret 2-22-431 précité :

1. Peuvent, valablement, participer et être attributaire des marchés publics, dans le cadre des procédures prévues par le Décret précité, les personnes physiques ou morales qui :

- Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement, et ce conformément à la législation en vigueur en matière de recouvrement des créances publiques ;
- Sont affiliées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou à un autre régime particulier de prévoyance sociale, et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires et sont en situation régulière auprès de ces organismes ;
- Exercent l'une des activités en rapport avec l'objet du contrat.

2. Ne sont pas admises à participer au présent appel d'offres :

- Les personnes en liquidation judiciaire ;
- Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente ;
- Les personnes ayant fait l'objet d'une décision d'exclusion temporaire ou définitive prise conformément aux dispositions de l'article 152 du Décret précité ;
- Les personnes qui représentent plus d'un concurrent dans un même marché, lorsqu'il s'agit d'un marché en lot unique ou d'un même lot lorsqu'il s'agit d'un marché alloti ;

ARTICLE 9 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS ET PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

Contenu des dossiers :

I. La première enveloppe :

La première enveloppe comprend le dossier administratif, le dossier technique, le Cahier des Prescriptions Spéciales et le Règlement de Consultation paraphés et signés et portant la mention « lu et accepté » par le concurrent ou son représentant dûment habilité.

A. Le dossier administratif comprend :

1- Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres :

a) la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent.

Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :

- s'il s'agit d'un auto-entrepreneur ou d'une personne physique agissant pour son propre compte, aucune pièce n'est exigée ;
- s'il s'agit d'un représentant du concurrent, celui-ci doit présenter, selon le cas :
 - * une copie certifiée conforme de la procuration légalisée, lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;
 - * un extrait des statuts de la société et/ou copie certifiée conforme à l'original du procès-verbal de l'organe compétent lui conférant le pouvoir d'agir au nom de cette société ;
 - * l'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.
- s'il s'agit d'une coopérative ou d'une union de coopératives, la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom de la coopérative ou de l'union de coopératives.

b) la déclaration sur l'honneur dont le modèle est disponible en annexe ;

c) L'original du récépissé du cautionnement provisoire, ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu ;

d) L'attestation de visite des lieux délivrée par l'Ecole Supérieure de Technologie de Fès.

e) la convention constitutive du groupement prévue à l'article 150 du décret n° 2-22-431 ou sa copie certifiée conforme, lorsque le concurrent est un groupement.

2 - Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché dans les conditions fixées à l'article 43 du Décret précité :

a) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation **fiscale** régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties tel que prévu à l'article 27 du Décret n° 2-22-431 précité.

Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé

b) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par la **Caisse nationale de sécurité sociale** ou par tout autre organisme de prévoyance sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers l'organisme concerné ;

c) une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce (**modèle 9**) pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation au registre de commerce en vertu de la législation en vigueur ;

N.B: La date de production, au maître d'ouvrage, des pièces prévues aux a) et b) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

B. Le dossier technique comprend :

- **Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent** et mentionnant, le cas échéant, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé, avec précision de la qualité de sa participation;
- **les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original délivrées par les maîtres d'ouvrage, publics ou privés**, ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté ces prestations ou par les titulaires de marchés au titre des prestations sous-traitées. Chaque attestation précise, notamment, la nature des



prestations, leur montant et l'année de réalisation, le nom et la qualité du signataire et son appréciation.

N.B :

- Lorsque le concurrent est un établissement public, les documents à fournir sont ceux prescrits par l'article 28 (II) du Décret n° 2-22-431 précité.
- Lorsque le concurrent est une coopérative ou une union de coopératives, les documents à fournir sont ceux prescrits par l'article 28 (III) du Décret n° 2-22-431 précité.
- Lorsque le concurrent est un auto-entrepreneur, les documents à fournir sont ceux prescrits par l'article 28 (IV) du Décret n° 2-22-431 précité.

II. La deuxième enveloppe (offre financière) :

La deuxième enveloppe contient l'offre financière du concurrent qui comprend :

- L'acte d'engagement dont le modèle est disponible en annexe, rempli, signé et cacheté ;**
- Le bordereau des prix-détail estimatif, rempli, signé et cacheté.**

Présentation du dossier des concurrents :

Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli cacheté portant :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet de l'appel d'offres ;
- La date et l'heure de la séance publique d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que « les plis ne doivent être ouverts que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance d'examen des offres ».

Ce pli contient deux enveloppes comprenant pour chacune autre que le CPS et RC:

- La première enveloppe** comprend : le dossier administratif, le dossier technique. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « Dossier administratif et technique ».
- La deuxième enveloppe** comprend : l'offre financière du soumissionnaire. Elle doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « Offre Financière ».

ARTICLE 10 : RETRAIT DES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents dans le bureau du service Financier de l'ESTF, indiqué dans l'avis d'appel d'offres dès l'apparition de ce dernier au premier journal et jusqu'à la date limite de la remise des offres.

Le dossier d'appel d'offres peut être également téléchargé à partir de l'adresse électronique suivante : www.est-usmba.ac.ma
ou à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

ARTICLE 11 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS

Les plis sont au choix des concurrents :

- Soit déposés, contre récépissé dans le bureau du service Financier à l'Ecole Supérieure de Technologie de Fès.
- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l'heure fixée par l'avis de l'appel d'offres pour la séance d'examen des offres.

Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixée ne sont pas admis.

ARTICLE 12: RETRAIT DES PLIS

Tout pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixée pour l'ouverture des plis.

Le retrait du pli fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité.

La date et l'heure de retrait sont enregistrées par le maître d'ouvrage délégué dans le registre spécial. Les concurrents ayant retiré leurs plis peuvent, présenter de nouveaux plis.

ARTICLE 13 : EXAMEN DES OFFRES ET APPRECIATION DES CAPACITES DES CONCURRENTS

La séance d'ouverture des plis se tient au siège de l'Ecole Supérieure de Technologie de Fès situé à Route d'Imouzzar à Fès, selon le jour et l'heure indiqués dans l'avis de présent dossier d'appel d'offres.

L'examen des offres sera effectué par une commission désignée à cet effet.

Cette commission apprécie les capacités financières et techniques en rapport avec la nature et l'importance des prestations objet du présent appel d'offres et au vu des éléments contenus dans les dossiers administratif, technique de chaque concurrent conformément aux dispositions de l'article 39 du Décret n° 2-22-431 précité.

ARTICLE 14 : EXAMEN DES OFFRES FINANCIERES

Ne seront prises en compte dans cette étape que les offres des concurrents admissibles après l'examen du dossier administratif, technique.

L'examen des offres se fera conformément aux dispositions des articles 42 et 43 du Décret n° 2-22-431 précité.

N.B: Les offres seront jugées sur la base de l'offre financière, l'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre financière la Plus-disante.

ARTICLE 15 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article 36 du Décret n° 2-22-431 précité, les concurrents resteront engagés par leurs offres pendant un délai de soixante (60) jours, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

ARTICLE 16: MONNAIE DE FORMULATION DES OFFRES

La monnaie dans laquelle le prix des offres doit être formulé est exprimée en dirham marocain.

ARTICLE 17 : LANGUE D'ETABLISSEMENT DES PIECES DES OFFRES

Les pièces des offres, ainsi que toute correspondance avec le maître d'ouvrage, présentées par les concurrents doivent être établies en langue française et/ ou langue arabe.

LE MAITRE D'OUVRAGE	LE CONCURRENT « LU ET ACCEPTE » Mention manuscrite
 Le Directeur  Mohammed KARIM	

Modèle de l'acte d'engagement

Modèle 1-1

A - Partie réservée à l'Administration :

Appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un contrat de droit commun sur offre des prix N° 01/2025ESTF du 03/03/2025

Objet: la location de Deux (02) buvettes de l'Ecole Supérieure de Technologie de Fès , la buvette pour étudiants & la buvette pour enseignants et administratifs en lot unique.

Passé par appel d'offres ouvert sur offres de prix en application de l'article 19 alinéa 1 et de l'article 20 alinéa 1&3 Décret 2-22- 431 relatif aux marchés publics du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023)

B - Partie réservée au concurrent à titre individuel :

a) Pour les personnes physiques:(4)

Je soussigné.....(prénom, nom et qualité),
agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
Adresse du domicile élu:
Affilié à(5).....sous le numéro:.....
Inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le numéro
Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro:
Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise:
En vertu des pouvoirs qui me sont conférés;

b) Pour les personnes morales:(4)

Je soussigné.....(prénom, nom et qualité) agissant au nom et pour le compte
de.....(raison sociale et forme juridique),
au capital social de.....
Adresse du siège social de la société:.....
Adresse du domicile élu:
Affiliée à (5).....sous le numéro:
Inscrite au registre du commerce.....(localité) sous le numéro:
Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro:
Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise:
En vertu des pouvoirs qui me sont conférés;

C - Partie réservée aux concurrents membres d'un groupement :

Nous soussignés:(6)

- Membre n° 1:
- Membre n° 2:
- Membre n° n:

En vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous nous obligeons conjointement/solidairement (choisir la mention adéquate) et désignons..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement;



D - Partie commune à tous les concurrents:

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus.

Après avoir apprécié à mon (notre) point de vue et sous ma (notre) responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations:

1. remets (remettons), revêtu de ma (nos) signature (s) un bordereau de prix-détail estimatif établi conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;
2. m'engage (nous nous engageons) à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai (nous avons) établi moi-même (nous-mêmes), lesquels font ressortir :

Lot unique :

- Montant hors TVA :.....(en lettres et en chiffres)
- Taux de la TVA :..... (en pourcentage)
- Montant de la TVA:.....(en lettres et en chiffres)
- Montant TVA comprise:..... (en lettres et en chiffres)

Lorsque le contrat est conclu avec un groupement:

Lot unique :

- Part revenant au membre n° 1:.....(en lettres et en chiffres)
- Part revenant au membre n° 2:..... (en lettres et en chiffres)
- Part revenant au membre n° n:..... (en lettres et en chiffres)

.....Se libère des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte bancaire à la TGR ouvert au **nom de l'Ecole Supérieure de Technologie de Fès à la Trésorerie Préfectorale de Fès** sous le relevé d'identification bancaire numéro **310 270 1005 02400 42116 01 21**.

Fait à....., le.....
Signature et cachet du concurrent

(4) Ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à ces obligations.

(5) Indiquer la CNSS ou tout autre régime particulier de prévoyance sociale.

(6) Indiquer les mêmes informations prévues au a) ou b) ci-dessus, selon le cas.

Modèle de la Déclaration sur l'honneur⁽¹⁾

Modèle 9-1

Objet: la location de Deux (02) buvettes de l'Ecole Supérieure de Technologie de Fès, la buvette pour étudiants & la buvette pour enseignants et administratifs en lot unique.

Mode de passation : Appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un contrat de droit commun sur offre des prix N° 01/2025ESTF du 03/03/2025

A - Pour les personnes physiques:

1) Cas des personnes physiques agissant pour leur propre compte:

Je soussigné.....(nom, prénom et qualité), agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte.

Numéro de téléphone:

Numéro du fax:

Adresse électronique:

Adresse du domicile élu:.....

Affilié à la CNSS(2) sous le numéro:

Inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le numéro:

Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro:

Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise:

Relevé d'identité bancaire.....(postal, bancaire ou à la TGR)(3) numéro(4):

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés;

2) Cas de l'auto-entrepreneur:

Je soussigné.....(nom et prénom), agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte.

Numéro de téléphone:

Numéro du fax:

Adresse électronique:

Adresse du domicile élu:

Inscrit au registre national de l'auto-entrepreneur sous le numéro

Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise:

Relevé d'identité bancaire.....(postal, bancaire ou à la TGR)(5) numéro(6):.....

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés;

B - Pour les personnes morales:

1) Cas des sociétés:

Je soussigné.....(nom, prénom et qualité), agissant au nom et pour le compte de.....(raison sociale et forme juridique), au capital social de:

Numéro téléphone:.....

Numéro du fax:

Adresse électronique:.....

Adresse du siège social de la société:

Adresse du domicile élu:

Affiliée à la CNSS, sous le numéro:(7)

Inscrite au registre du commerce....., sous le numéro:.....

Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro:

Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise:

Relevé d'identité bancaire.....(postal, bancaire ou à la TGR)(8) numéro(9):

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés;

2) Cas des établissements publics:

Je soussigné.....(nom, prénom et qualité) agissant au nom et pour le compte de.....
(dénomination de l'établissement).

Numéro téléphone:

Numéro du fax:

Adresse électronique:

Adresse du siège:

Affiliée à(10).....sous le numéro:

Inscrit au registre du commerce de(11).....(localité) sous le numéro:



Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise(7):.....
Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro(7):.....
Références du texte l'habilitant à exercer les missions objet du marché:.....
Relevé d'identité bancaire.....(postal, bancaire ou à la TGR)(12) numéro(13):.....
En vertu des pouvoirs qui me sont conférés;

3) Cas des coopératives ou union des coopératives:

Je soussigné..... (nom, prénom et qualité) agissant au nom et pour le compte de.....(raison sociale et forme juridique de la coopérative ou union des coopératives),
au capital social de.....
Numéro de téléphone:
Numéro du fax:.....
Adresse électronique:
Adresse du siège social de la coopérative ou union des coopératives:.....
Adresse du domicile élu:
Inscrite au registre local des coopératives, sous le numéro.....
Affiliée à la CNSS sous le numéro(5):
Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro:
Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise:
Relevé d'identité bancaire.....(postal, bancaire ou à la TGR)(14) numéro(15):
En vertu des pouvoirs qui me sont conférés;

Déclare sur l'honneur :

1. que je remplis les conditions prévues à l'article 27 du décret relatif aux marchés publics;
2. m'engager à couvrir, dans les conditions fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
3. atteste que je dispose des autorisations requises pour l'exécution des prestations telles que prévues par la législation et la réglementation en vigueur;
4. atteste que je ne suis pas en liquidation judiciaire ou redressement judiciaire;
5. étant en redressement judiciaire, j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à participer aux appels d'offres;(16)
6. je m'engage à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption des personnes qui interviennent, à quelque titre que ce soit, dans les procédures de passation, de gestion et d'exécution du marché;
7. je m'engage à ne pas faire, par moi-même ou par personne interposée, de promesses, de dons ou de présents, en vue d'influer sur la procédure de conclusion du marché et de son exécution;
8. j'atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêts;
09. j'atteste que je n'ai pas participé à la préparation du dossier de l'appel d'offres considéré; Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature, sous peine de l'application des mesures coercitives prévues à l'article 152 du décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023.

Fait à....., le.....
Signature et cachet du concurrent

- (1) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.
- (2) Ou tout autre régime particulier de prévoyance sociale.
- (3) Supprimer la mention inutile.
- (4) Le relevé d'identité bancaire (RIB) contient 24 positions.
- (5) Supprimer la mention inutile.
- (6) Le relevé d'identité bancaire (RIB) contient 24 positions.
- (7) Ou tout autre régime particulier de prévoyance sociale.
- (8) Supprimer la mention inutile.
- (9) Le relevé d'identité bancaire (RIB) contient 24 positions.
- (10) Indiquer la CNSS ou tout autre régime particulier de prévoyance sociale.
- (11) Lorsque l'établissement public est assujéti à cette obligation.
- (12) Supprimer la mention inutile.
- (13) Le relevé d'identité bancaire (RIB) contient 24 positions.
- (14) Supprimer la mention inutile.
- (15) Le relevé d'identité bancaire (RIB) contient 24 positions.
- (16) A supprimer, ce paragraphe dans le cas où le concurrent n'est pas en situation de redressement judiciaire

